

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/7861\*  
26 avril 1967  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 25 AVRIL 1967, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DE L'ARABIE SAOUDITE

Depuis que j'ai eu l'honneur de répondre à votre note SO 215/1, datée du 28 mars 1967 et relative à quatre communications que vous aviez adressées diverses parties concernant l'exécution de 17 saboteurs yéménites par mon gouvernement, j'ai reçu cinq autres notes portant la même référence - à savoir SO 215/1 - datées l'une du 29 mars 1967, deux autres du 30 mars 1967 et les deux dernières respectivement des 10 et 13 avril 1967.

Jointes à ces notes, j'ai compté les copies de cinquante-huit télégrammes - dont cinquante-cinq venant de la République arabe unie - qui contenaient des protestations contre l'exécution desdits saboteurs à Er-Riad.

Il paraît aujourd'hui évident que les personnes qui ont envoyé ces télégrammes l'ont fait à l'instigation du Gouvernement de la République arabe unie à seule fin de couvrir les plans de ce gouvernement, qui a tenté en vain de renverser le Gouvernement de l'Arabie Saoudite en employant notamment ces saboteurs yéménites pour commettre des actes de terrorisme et permettre ainsi au Gouvernement de la République arabe unie d'étendre son intervention à l'ensemble de la péninsule Arabique.

Il n'y a donc plus lieu de s'étonner que le Secrétaire général ait été soumis à un tel barrage de protestations, car elles sont destinées à détourner son attention et celle de la communauté internationale des objectifs que le Gouvernement de la République arabe unie poursuit depuis qu'il a conçu le grand espoir d'exercer son hégémonie sur la péninsule Arabique et, en fin de compte, sur les autres pays arabes, grâce à l'aventure militaire dans laquelle il s'est lancé au Yémen il y a plus de quatre ans et demi.

Avant de passer aux révélations, il n'est pas inutile de rappeler ici que tous les organes d'information de la République arabe unie ont été nationalisés.

\* Egalement distribué comme document de la Commission des droits de l'homme sous la cote E/CN.4/944.

Etant dirigés donc en fait par le Gouvernement de la République arabe unie, ces organes d'information ont diffusé de fausses nouvelles destinées à tromper le public dès que lesdits saboteurs yéménites ont été capturés, puis jugés et exécutés; ils sont même allés jusqu'à prétendre à un certain moment que ces saboteurs étaient non pas des Yéménites mais des ressortissants de l'Arabie Saoudite déguisés en Yéménites.

Lorsque la presse a internationalement dissipé tous les doutes au sujet de l'identité et de la mission de ces saboteurs yéménites, les organes d'information de la République arabe unie semblèrent oublier instantanément leurs fantastiques allégations et lancèrent une campagne de diffamation contre le Gouvernement de l'Arabie Saoudite, l'accusant d'avoir mis à mort "d'innocents Yéménites" qui résidaient depuis des années en Arabie Saoudite.

Les calomnies colportées par la presse et la radio de la République arabe unie contre le Gouvernement de l'Arabie Saoudite s'intensifièrent de jour en jour, si bien qu'elles incitèrent divers particuliers et associations de la République arabe unie à protester auprès du Secrétaire général en lui envoyant d'innombrables télégrammes.

Il est étrange en vérité que les mêmes particuliers et associations de la République arabe unie aient gardé le silence lorsque le Gouvernement de la République arabe unie a jugé bon à maintes reprises d'exécuter, sur son propre territoire, des centaines de personnes, y compris des membres des Frères Musulmans, sous prétexte qu'elles s'étaient soulevées ou avaient conspiré contre le régime.

Il est étrange également que les mêmes particuliers et associations n'aient pas cru devoir - ou peut-être n'aient pas osé - protester contre l'exécution d'officiers et autres membres rebelles des forces armées chaque fois que le Gouvernement de la République arabe unie les considérait comme une menace pour sa propre existence.

Le silence règne lorsque le Gouvernement de la République arabe unie le souhaite, mais les vitupérations et les calomnies ont libre cours lorsque les autorités de la République arabe unie pensent pouvoir en tirer quelque profit.

Que dire des quelque 100 000 Yéménites - et c'est là une évaluation modeste - qui ont péri, et que dire des 20 000 soldats ou plus de la République arabe unie

qui ont trouvé la mort au Yémen et de tous ceux qui mourront encore dans ce pays, sans qu'on en voie le terme, sacrifiés aux rêves insatiables d'expansion dans le monde arabe que poursuit le Gouvernement de la République arabe unie?

Tous ces morts ne sont-ils pas dignes de susciter les protestations de ceux qui se lamentent sporadiquement à propos des saboteurs yéménites?

Dans ces conditions, il n'est nullement surprenant que ces protestataires ne soufflent mot de ceux qui ont péri à Kitaf, dans le Yémen du Nord, sous les bombes aux gaz toxiques des avions de la République arabe unie.

N'est-il pas possible de comprendre, après cela, pourquoi les télégrammes continuent d'affluer de la République arabe unie au sujet de l'exécution de saboteurs yéménites qui ont été pris sur le fait et ont avoué qu'ils avaient été entraînés dans la République arabe unie pour commettre des actes de subversion contre l'Arabie Saoudite?

Je n'ai pas besoin de répéter au Secrétaire général le contenu de la note que je lui ai adressée à ce sujet le 30 mars 1967 pour qu'il la transmette à la Commission des droits de l'homme. Néanmoins, devant les provocations répétées à l'égard de l'Arabie Saoudite que font des associations et des particuliers trompés par les autorités de la République arabe unie et incités par elle à formuler des déclarations insultantes contre le Gouvernement de l'Arabie Saoudite, je n'ai d'autre choix, au nom de mon gouvernement, que de vous révéler, ainsi qu'à la communauté internationale, les motifs qui ont poussé le Gouvernement de la République arabe unie à se livrer à des agressions ouvertes aussi bien que clandestines dans la péninsule Arabique, de manière que ceux qui liront la présente lettre puissent réserver leur jugement sur les tenants et aboutissants de la politique de la République arabe unie dans cette région.

Je me propose d'exposer ci-après, dans l'ordre, les faits qui donneront au Secrétaire général et à la communauté internationale l'historique de la tragédie humaine qui se joue au Yémen, ainsi que les faits précis qui ont amené le Gouvernement de la République arabe unie à entraîner des centaines de saboteurs yéménites dans le but de renverser les gouvernements des pays arabes, et notamment celui de l'Arabie Saoudite.

1. Lorsque l'imam Ahmed Bin Yahia est décédé en automne de 1962, son fils, le prince Al-Baqr, a été proclamé son successeur. Durant la fin du règne de

l'imam Ahmed, il était de notoriété publique que ses opinions différaient à bien des égards de celles de son fils, le prince Al-Badr, ce dernier jugeant indispensable d'effectuer nombre de réformes sociales au Yémen. En fait, le prince Al-Badr a visité beaucoup de pays, et notamment la République arabe unie, où il a lié amitié avec le président Gamal Abdel Nasser. Le prince Al-Badr s'est également rendu en Union soviétique, où on l'a considéré comme un nouveau réformateur d'opinion progressiste. Malgré le conservatisme de son père, le prince Al-Badr a contribué au rattachement de son pays à la République arabe unie dans un arrangement politique fédéral dont on espérait qu'il aboutirait à une Union arabe. L'amitié entre le chef d'Etat de la République arabe unie et le prince Al-Badr devint proverbiale.

Aussitôt après la mort de son père, l'imam Al-Badr publia une proclamation énonçant un grand programme de réformes qu'il s'engageait solennellement à exécuter dans son pays. Le premier télégramme de félicitations et d'encouragements reçu par le prince Al-Badr venait du chef d'Etat de la République arabe unie.

2. Du vivant de l'imam Ahmed, un certain nombre de Yéménites mécontents vivaient en Egypte et certains d'entre eux s'étaient groupés en une sorte de faction politique en exil.

Par une ironie du sort, et avant même que le Gouvernement de la République arabe unie n'eût adressé ses félicitations, une conspiration se tramait pour renverser l'imam Al-Badr et tous les membres de la famille Hamiduldin. Il s'est avéré ultérieurement que ladite conspiration était vivement encouragée et en grande partie financée par le Gouvernement de la République arabe unie.

En fait, pendant le règne de feu l'imam Ahmed, un certain officier de la garde royale yéménite qui avait nom Abdullah Al-Sallal était entré en conflit à plusieurs reprises avec feu l'imam, ce qui lui avait valu de ce dernier certaines sanctions. A chaque fois, c'est le prince Al-Badr qui avait plaidé sa cause et payé la caution pour le faire sortir de prison.

Comment M. Al-Sallal a-t-il remercié le prince Al-Badr de ses bontés? C'est l'histoire qui permet de répondre. M. Al-Sallal a fait partie de la conspiration dont l'objet était d'assassiner l'imam Al-Badr et de renverser le gouvernement. L'imam Al-Badr a fui pendant que le palais royal de Sanaa était bombardé sur les ordres de M. Al-Sallal.

Croyant que l'imam Al-Badr avait été tué, le Gouvernement de la République arabe unie a envoyé des forces armées au Yémen et a appuyé M. Al-Sallal qui s'est proclamé président d'une république yéménite. Les conspirateurs yéménites au Caire se rendirent rapidement au Yémen, et certains d'entre eux se saisirent du gouvernement qui, dès l'origine, était sous l'influence des autorités militaires de la République arabe unie à Sanaa.

3. L'imam Al-Badr n'eut la vie sauve qu'en sautant du palais, et il s'enfuit hors de la ville, où de nombreuses tribus loyales se rallièrent à lui.

4. La présence, en nombre de plus en plus grand, des forces armées de la République arabe unie entraîna une guerre civile entre les diverses tribus, dont les chefs se rendirent finalement compte qu'ils demeureraient sous la coupe de la République arabe unie tant que ses forces armées resteraient au Yémen.

Même si certains chefs de tribu n'étaient pas en faveur de l'ancien régime de feu l'imam Ahmed, ils commencèrent à s'agiter lorsqu'ils constatèrent qu'ils étaient devenus sujets aux édits du régime militaire de la République arabe unie à Sanaa. Aussi certains de ces chefs s'alignèrent-ils sur l'imam Al-Badr, alors que d'autres s'identifiaient à un mouvement dissident se désolidarisant de la République arabe unie. Ainsi, ces dissidents sont apparus comme une troisième force dont l'objectif essentiel a été d'amener les forces armées de la République arabe unie à se retirer du Yémen.

5. L'Arabie Saoudite ne pouvait demeurer insensible à ces événements, le Gouvernement de la République arabe unie ayant décidé d'utiliser le Yémen comme tremplin pour son expansionnisme dans la péninsule Arabique. Toutefois, bien que l'Arabie Saoudite n'ait jamais reconnu la prétendue République du Yémen, qui d'ailleurs a été une république sans public au sens matériel comme au sens juridique du terme, le Gouvernement de l'Arabie Saoudite s'est interdit d'envoyer des forces armées en territoire yéménite, car il a toujours soutenu que seul le peuple yéménite avait le droit de déterminer la forme de son propre gouvernement.

Même si le Gouvernement de l'Arabie Saoudite n'a jamais envoyé de forces militaires pour soutenir l'imam Al-Badr dans sa lutte contre l'envahisseur, il ne pouvait se refuser à aider, notamment par l'envoi de produits alimentaires, l'imam et son peuple qui avaient affaire à forte partie.

6. Lorsque les troupes de la République arabe unie constatèrent qu'elles ne pouvaient avancer au Yémen, bien que leur nombre ait été estimé, à un moment donné, à 80 000 hommes, l'aviation de la République arabe unie a entrepris une campagne de terrorisme en rasant plusieurs hameaux et villages et en laissant des milliers de personnes sans abri, sans compter plus de 100 000 personnes tuées dans ces opérations.

L'aviation de la République arabe unie a même employé plus d'une fois les gaz toxiques, mais en vain, le peuple yéménite ne se laissant pas intimider et préférant la mort au joug étranger.

7. Malheureusement, la politique de puissance a fait son apparition sur la scène yéménite.

Bien que le Gouvernement de la prétendue République du Yémen lui-même n'ait pu exercer aucun contrôle effectif, et j'insiste sur le terme lui-même, sur le territoire yéménite, et bien que ce gouvernement ne puisse en aucune façon agir indépendamment des forces militaires d'occupation de la République arabe unie, les deux principales puissances des Nations Unies se sont hâtées de reconnaître le soi-disant régime républicain au Yémen à seule fin de s'assurer les bonnes grâces de la République arabe unie qui, peut-être à cause de simples considérations numériques, est considérée comme le plus grand Etat arabe. Chacune des deux puissances a paru rivaliser avec l'autre pour reconnaître ce qu'elles appelaient les "forces du progrès" au Yémen. Les principes du droit international ont été totalement méconnus. En outre, étant donné que ces deux puissances exercent une influence considérable aux Nations Unies, on a pu voir le spectacle ridicule d'un bon nombre d'Etats Membres de cette Organisation adoptant la même attitude et reconnaissant cette artificielle République du Yémen. Je répète "ridicule", car certains de leurs représentants m'ont dit que leurs gouvernements n'avaient aucune connaissance de ce qui se passait au Yémen, si ce n'est pas l'intermédiaire des deux principales puissances. Le comble du ridicule a été atteint lorsque j'ai appris que certains, dont on aurait certes pu attendre mieux, plaçaient le Yémen en Afrique.

8. Malgré l'assistance que les deux grandes puissances en question ont régulièrement fournie au Gouvernement de la République arabe unie, ses forces armées

n'ont pas réussi à atteindre leur objectif principal qui consiste à faire du Yémen le tremplin de leurs activités expansionnistes dans la péninsule Arabique. Les millions engloutis dans la campagne du Yémen auraient pu apporter la prospérité à maintes parties du désert égyptien. Au lieu de cela, masquant ses desseins politiques derrière de grandes phrases, telles que l'introduction de la civilisation dans un "peys féodal" ou "les bienfaits du socialisme arabe apportés à un peuple opprimé" ou "le flambeau du monde moderne éclairant les ténèbres du Moyen-Age", le Gouvernement de la République arabe unie a infligé d'immenses souffrances au peuple yéménite, au grand désespoir de ses propres troupes. Finalement, le conflit a pris les proportions d'une guerre non moins atroce que celle qui déchire le Sud-Est asiatique.

Des formules telles que "la mission civilisatrice", dont certains journalistes égyptiens se servent pour décrire la campagne militaire de la République arabe unie au Yémen, rappellent celles qu'employaient les anciennes puissances coloniales pour justifier l'invasion de pays sur lesquels elles n'avaient aucun droit et qu'elles attaquaient à seule fin de servir leurs propres intérêts économiques, politiques ou stratégiques. Aujourd'hui, l'agression dont nous sommes les témoins au Yémen se fait sous le prétexte d'apporter le progrès à ce pays par le truchement d'une révolution.

Le résultat en est que les vautours qui planent dans les ciels yéménites n'avaient jamais auparavant pu se regaîtrir si abondamment de cadavres dont la terre est jonchée du fait des opérations militaires entreprises par la République arabe unie dans cet infortuné pays. Mais le patriotisme yéménite n'a pu être ni écrasé ni intimidé, et chaque jour voit augmenter le nombre de ceux qui, séduits d'abord par les promesses trompeuses d'une installation au Yémen d'un système utopique par le Gouvernement de la République arabe unie, ont bientôt compris que les portes de l'enfer s'étaient ouvertes dans leur pays. La lutte continue. Des Arabes tuent d'autres Arabes. Les grandes puissances s'en désintéressent. L'enjeu de la guerre est considérable dans le Sud-Est asiatique. LE YEMEN PEUT ATTENDRE.

9. L'intervention militaire de la République arabe unie au Yémen, cause de tant de souffrances pour les Yéménites comme pour les Egyptiens, est en violation flagrante de la lettre et de l'esprit d'une question portée devant l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingtième session sous le titre de "Déclaration sur

l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté".

O ironie, la délégation de la République arabe unie aux Nations Unies s'était faite l'un des principaux champions de cette question.

A la vingt et unième session, la délégation de la République arabe unie a été au nombre des pays qui ont discuté l'application de cette déclaration.

Prenant la parole le lundi 12 décembre 1966 devant la Commission politique de l'Assemblée générale des Nations Unies, le représentant permanent de la République arabe unie a déclaré ce qui suit :

"La politique du Gouvernement de la République arabe unie en la matière est claire comme le jour. Notre gouvernement, tout comme notre peuple, croit fermement au respect et à l'application du principe de non-intervention dans les affaires intérieures ou extérieures d'autres Etats. Cette politique n'est pas une pure vue de l'esprit et nous ne la défendons pas non plus comme une simple théorie; elle est bien plutôt un fait né de notre passé comme de notre expérience actuelle."

Le représentant permanent de la République arabe unie a ajouté ensuite ce qui suit : "Nous n'avons jamais, à aucun moment, préconisé, favorisé, ou même encouragé, la moindre idée qu'on puisse interpréter d'une façon ou d'une autre comme une indication de la part de mon gouvernement ou de ses représentants officiels de notre désir d'intervenir dans les affaires de quiconque ou de l'intérêt que nous pourrions avoir à ce faire. Nul ici présent ne saurait prouver le contraire."

Il est étrange en vérité que le représentant permanent de la République arabe unie ait pu, d'ordre de son gouvernement, faire une telle déclaration à un moment où d'importants effectifs égyptiens étaient cantonnés dans les principales villes du Yémen et où l'aviation égyptienne dévastait les parties du Yémen dont les envahisseurs n'avaient pu se rendre maîtres.

Bien entendu, le Gouvernement de la République arabe unie a pu prétendre que son armée se trouve au Yémen sur l'invitation des conspirateurs avec lesquels il avait comploté de renverser le Gouvernement de l'imamat en automne de 1962.

Comment le Gouvernement de la République arabe unie peut-il justifier une telle invitation de la part des conspirateurs alors que le chef d'Etat de la République arabe unie venait de féliciter l'imam Al-Badr en lui souhaitant un règne



aussi prospère que possible! D'autre part, le Gouvernement de la République arabe unie semble avoir oublié qu'il avait signé un traité de défense mutuelle avec le défunt imam.

Lorsque le Gouvernement de la République arabe unie eut appris que l'imam Al-Badr avait été assassiné par M. Al-Sallal, nouvelle par la suite démentie, il oublia tout de son télégramme de félicitations à l'imam Al-Badr, de l'amitié profonde qu'il avait professée à son égard et aussi, pour faire bonne mesure, du traité de défense mutuelle.

On ne peut donc que conclure que l'attitude catégorique que le Gouvernement de la République arabe unie a manifestée à la Commission politique des Nations Unies au sujet de l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats constitués, et c'est le moins qu'on puisse en dire, une véritable bouffonnerie.

10. Avant que le Gouvernement de la République arabe unie ne se fût lancé dans son aventure au Yémen, l'Arabie Saoudite s'était contentée d'une armée fort modeste. Elle n'avait aucun besoin d'effectifs plus importants puisqu'elle entretenait de bonnes relations avec tous ses voisins arabes.

Lorsqu'il est devenu évident que le Gouvernement de la République arabe unie était poussé par une ambition effrénée à affirmer sa suprématie non seulement sur le Yémen mais sur la péninsule Arabique tout entière, le Gouvernement de l'Arabie Saoudite n'a eu d'autre choix que de renforcer ses défenses et d'acheter du matériel militaire moderne, dont le coût atteint déjà plusieurs centaines de millions de dollars.

L'Arabie Saoudite aurait bien pu affecter cette somme importante au développement économique national; de même, le Gouvernement de la République arabe unie, qui a dépensé sans doute des sommes encore plus considérables, aurait pu utiliser cet argent pour améliorer le sort de sa propre population. Mais au lieu de le faire, le Gouvernement de la République arabe unie s'est arrogé la tâche d'apporter sa propre forme de civilisation au Yémen. La mort et la destruction en ont été le résultat : quelle perte énorme de vies humaines et de trésors!

En dehors des sommes importantes qu'il consacre au sabotage et à la subversion dans nombre de pays arabes, le Gouvernement de la République arabe unie aurait aisément pu, grâce à l'argent qu'il dépense pour cette guerre non déclarée qu'il

livre au Yémen, faire de la République arabe unie un Etat modèle qui aurait pu être un excellent exemple pour les Etats arabes comme pour les autres.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement de la République arabe unie semble avoir oublié que charité bien ordonnée commence par soi-même.

11. Compte tenu des faits que je viens d'exposer, il devrait être facile de comprendre pourquoi le Gouvernement de la République arabe unie cherche à brouiller toute la question en incitant des particuliers et des associations à protester contre l'exécution en Arabie Saoudite des saboteurs yéménites qui avaient été entraînés pour leur mission dans la République arabe unie et qui s'étaient infiltrés en Arabie Saoudite pour ouvrir la voie à la réalisation des rêves expansionnistes de la République arabe unie.

Quiconque s'intéresse au procès de ces saboteurs peut prendre connaissance du texte intégral de leurs aveux, qui ont été consignés, mot pour mot, par le tribunal dans un procès-verbal et enregistrés sur bande. Ces bandes et ces procès-verbaux seront immédiatement communiqués à tout intéressé qui en ferait la demande à l'Organisation des Nations Unies.

Ce n'a pas été pour moi une tâche agréable de porter à l'attention du Secrétaire général et de la communauté internationale les éléments que j'ai indiqués dans la présente lettre, pour la simple raison que ni mon gouvernement, ni moi-même en ma qualité de représentant de l'Arabie Saoudite, ne nourrissons d'autres sentiments que d'amitié envers nos frères égyptiens. C'est donc avec une profonde tristesse que nous nous trouvons contraints de dévoiler les faits véritables pour nous défendre et avec le fervent espoir que le Gouvernement de la République arabe unie jugera peut-être qu'il n'est pas trop tard pour se dégager d'une situation qui n'a engendré que des souffrances.

Le Gouvernement de l'Arabie Saoudite, dont le représentant a, pendant de nombreuses années, collaboré très activement à la formulation du principe de la libre détermination sous forme de droit fondamental de l'homme, demeure fermement convaincu que si le peuple yéménite avait la possibilité de déterminer tout seul la forme de gouvernement qui lui convient le mieux, la paix et l'harmonie régneraient dans toute la région.

Etant donné que l'on continue à lancer contre mon gouvernement de graves accusations dans des télégrammes tendancieux qui, comme le Secrétaire général m'en a informé, sont transmis à la Commission des droits de l'homme, je juge éminemment nécessaire que le texte intégral de la présente lettre soit communiqué à la Commission des droits de l'homme afin qu'elle soit en mesure d'examiner l'autre version de la situation, telle qu'elle se dégage des faits que je viens d'exposer.

J'estime que la question dont traite la présente lettre a, dans son ensemble, un lien avec la grave situation qui existe dans la péninsule Arabique et qui pourrait aisément menacer la paix et la sécurité internationales, et je vous prie par conséquent, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, comme document du Conseil de sécurité, au Président et aux membres dudit conseil.

Veillez agréer, etc.

L'ambassadeur,  
(Signé) Jamil M. BAROODY

-----